



Signature crédit consommation

Par lili2978, le 07/12/2017 à 15:46

bonjour,

quelques mois avant notre séparation mon ex conjoint et moi avons fait appelle a un organisme regroupant les crédits.

nos crédits on donc été regroupés+le découvert comblé sur le compte joint.

le dossier a été constitué ensuite la personne de l organisme de crédit nous a contacté chacun a notre tour pour vérifier le dossier .

l organisme a demandé une cession sur salaire pour une partie du crédit le reste étant prélevé sur le compte joint.

suite à notre séparation nous avons contacté l organisme de crédit pour diviser en deux parties égales la somme prélevée.

145 euros sur mon salaire et 145 euros sur le compte de monsieur.

cela fonctionne très bien depuis 6 ans maintenant.

Sauf que depuis 1 an notre fille ne veut plus aller chez son père.au bout d un an dans cette situation j ai donc décidé d entamer des démarches pour demander la garde pleine officielle(nous étions en garde alternée jusque la).

Mais qui dit garde pleine dit pension....ce qui est insupportable a monsieur.

il me menace donc si j ose demander une pension pour ma fille de dire qu' il n était pas au courant du crédit qu' il a été fait dans son dos et que j ai signé a sa place(ce qui est très possible car cela arrivait fréquemment dans notre couple que ce soit pour les papiers des enfants ou autres....il n avait jamais le temps...je n imitais pas sa signature mais je faisais une bafouille).

Est possible alors qu' il paye depuis plus de 6 ans sans rien dire ? qu' il a signé l accord de prélèvement sur son compte suite à notre séparation? Peut il prétendre ne pas être au courant au bout de 6 ans alors qu' un prélèvement a lieu tous les mois sur son compte?...

Un grand merci à ce qui répondront!